

OFFICES DE TOURISME VEND E

Votre expert,   votre  coute,
pour faire classer
votre meubl  de tourisme
en  toile(s)



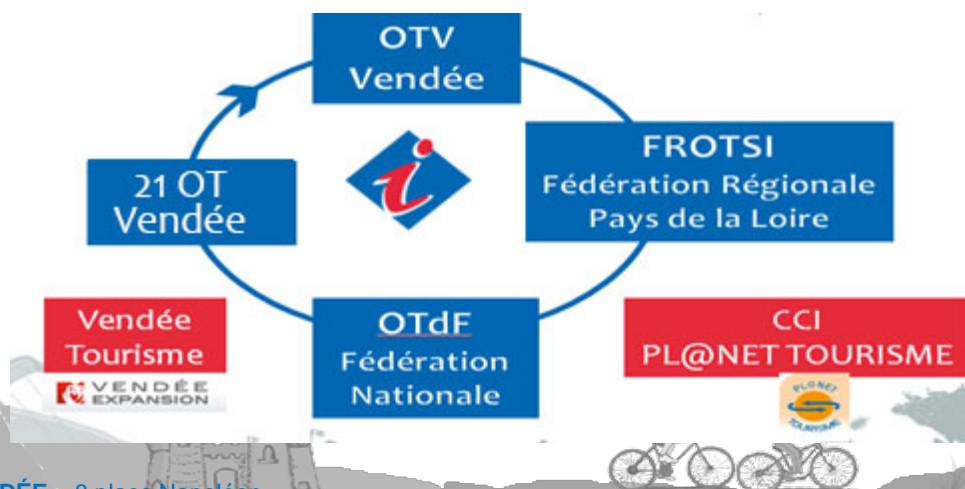
Qui est OFFICES DE TOURISME VENDÉE ?

Créée en 1926, **OFFICES DE TOURISME VENDÉE (OTV-Union Départementale)** (ex-UDOTSI 85) est une association régie par la Loi 1901, au sein d'un réseau national.

Gérée par un Conseil d'Administration, l'association est présidée par Jacques BECKER depuis 2012.

Son siège et ses bureaux sont situés Place Napoléon à La Roche-sur-Yon.

Maillon départemental, **OTV** fédère, anime et soutient le réseau des 21 Offices de Tourisme de la Vendée, ce qui représente 150 salariés et rassemble plus de 300 administrateurs.



Vous accompagnez dans la d marche de classement en  toile(s), de votre meubl  de tourisme, ou location saisonni re.

- Que ce dernier soit un bien   part ou une partie de votre habitation principale,
- Que vous souhaitiez le louer tout au long de l'ann e ou seulement quelques semaines en  t ,
- Qu'il ait d j   t  class  'anciennement Pr fecture' ou que vous vous lanciez dans la location,

OTV, organisme de contr le agr e par AFNOR Certification pour le contr le des meubl s dans le cadre du classement en  toile(s), vous  coute et vous conseille sur ...

Le classement en  toile(s) des meubl s de tourisme



1 à 5 étoiles : Qualité prouvée pour 5 ans par 112 critères nationaux contrôlés

Tous les hébergements classés sont évalués selon trois grands axes :

- Les équipements
- Les services proposés dans les établissements
- Les bonnes pratiques en matière de respect de l'environnement et de l'accueil des clientèles en situation de handicap.

Equipements et Aménagements

- Aménagement général
- Aménagement chambres
- Equipements sanitaires
- Equipement cuisine
- Environnement/extérieurs
- Etat et propreté

Services aux clients

- Qualité et fiabilité
de l'information
- Services proposés

Accessibilité Développement durable

- Accessibilité
- Développement durable
(réduction de consommation
d'eau, d'énergie,...)

Les avantages du classement en étoile(s)

1. Une visite de contrôle volontaire valable 5 ans
2. Un classement de 1* à 5 * reconnu par le grand public
(le système de classification en étoiles reste l'un des tous premiers critères de choix pour le consommateur ; c'est un repère important des clientèles françaises et internationales)
3. Un gain de visibilité (OT, Vendée-Tourisme)
4. Un gage de qualité
5. Un abattement fiscal de 71% (micro-BIC)
6. Une valorisation du meublé de tourisme grâce à son panonceau
7. Possibilité d'accepter les chèques vacances émis par l'ANCV

4 Etapes / 2 interlocuteurs : OTV + propriétaire

Comment?

Demande d'information : contacter OTV
-> dossier d'information, disponibilité pour explications



Demande de rendez-vous pour la visite de contrôle :
délai 1 à 2 mois (+ 2 documents Cerfa)



Transmission **OBLIGATOIRE** 1 semaine avant la visite
par le propriétaire à OTV du **document Cerfa de la
demande de classement complété** et du **récépissé
du document Cerfa de déclaration en mairie**



Déroulement de la visite par OTV (jeu/ven) = 1h30
(le meublé doit être en état de réception d'un locataire)

sur place

Décision de classement prise en commission =>
transmission au propriétaire, son acceptation et affichage,
puis information par OTV à la mairie, l'OT et Vendée-Tourisme
LE CLASSEMENT EST ATTRIBUÉ POUR 5 ANS



Coût de la visite 2017 pour 5 ans



VISITE

- Studio : 110 €
- 2/3 pièces : 125 €
- 4/5 pièces : 140 €
- 6 pièces et + : 150 €
- Dégressivité : 5 % pour 2 meublés
10 % pour 3 meublés

*Remise accordée si meublés sur même commune
et appartenant à un propriétaire unique*

FRAIS
DÉPLACEMENTS

De 15 € à 60 € (traversée Ile d'Yeu en sus)

Restant à votre disposition et votre écoute pour faire classer votre meublé :

OFFICES DE TOURISME VENDÉE (Union Départementale)
8, Place Napoléon - 85000 LA ROCHE-SUR-YON
Tél. : 02 51 47 71 05 – annesophie@otv85.fr – www.otv85.fr
Anne-Sophie LEVRON